

ÉGENDA

Mardi 2 juillet à partir de 20h

Grésiblues

Parking de la Tour

Samedi 13 juillet à partir de 19h

Spectacle de drones et bal populaire

Parking de la Tour & parvis de la mairie

Jeudi 18 juillet de13h30 à 16h30

Après-midi jeux de société en famille
Bibliohtèque municipale

Mardi 23 et jeudi 25 juillet de 13h30 à 17h30 Jeu coopératif Nouvelles contrées

Bibliohtèque municipale

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES ARTICLES POUR LE MOIS D'AOÛT : LUNDI 21 JUILLET

Objets trouvés

- Une paire de lunettes enfants retrouvée devant l'arrêt de bus du Mercier
- Un vélo bleu enfant découvert rue du Stade
- Un livre trouvé rue de l'Hôtel de Ville

Ces objets peuvent être récupérés au bureau de la police municipale (face à la mairie, 92 rue de la Poste).





sociaux, mais à

la gendarmerie !

sûr.

pour dissuader les

cambrioleurs

Opération tranquillité vacances

L'opération « tranquillité vacances » est assurée par la police municipale, conjointement avec la gendarmerie nationale.

Pour profiter de ce service, vous devez signaler votre départ au moins 48 heures à l'avance. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Le formulaire de demande peut être récupéré en mairie ou téléchargé à l'adresse :

https://www.lecheylas.fr/form_otv.pdf

Déposez-le en mairie une fois rempli ou envoyez-le par mail à la police municipale : **police@lecheylas.fr**



Le Grésiblues fait étape au Cheylas

Mardi 2 juillet à partir de 20h - Parking de la Tour

Buvette et petite restauration sur place - Repli à la salle des fêtes en cas de pluie

1^{ER} CONCERT: SOULTESS

SoulTess est un quintet grenoblois, porté par une voix suave et puissante accompagnée de musiciens aux influences éclectiques.

Il livre une approche singulière de la soul teintée d'accents jazz, rock, blues et funk.

Tel un cri du cœur, la création artistique et musicale de SoulTess invite à un voyage intérieur et chante un parcours féminin personnel, une quête de liberté.

Les musiciens livrent un répertoire varié composé de balades enivrantes et de titres bouillonnants d'énergie. C'est une fusion de styles où résonnent



les accents du blues, la joie tonique de la musique funk et des couleurs venues du jazz, le tout porté par des chansons originales et une voix autant subtile que puissante.

2^E CONCERT: FREDDY MILLER

Pendant 10 ans Freddy Miller a été la voix du groupe Shake Your Hips. Il a représenté la France à l'International Blues Challenge de Memphis aux USA et à l'European Blues Challenge à Riga en Lettonie.

Il est aussi vainqueur du tremplin Blues sur Seine 2007, prix spécial du Cahors Blues Festival et vainqueur du Tremplin des Rdv de l'Erdre!

Fin 2017 il sort son 1^{er} album, « My Blues », récompensé par sa sélection dans la liste des meilleurs albums 2017 de Blues Magazine.

Freddy Miller, que ce soit avec son Band ou en Piano/voix, c'est une grosse présence scénique pour



délivrer une musique teintée de blues, de soul, de rythm'n'blues et de rock ! Il viendra nous présenter son nouvel album « Just Be Yourself ».





SAMEDI 13 JUILLET 22H3O - PLACE DE LA TOUR



Bal populaire
AVEC DJ FLO

Buvette DE 19 H A MINUIT

ORGANISÉ PAR LA COMMISSION ANIMATION ET LES SERVICES MUNICIPAUX





Prêts à jouer à la bibliothèque?



En juillet, venez participer aux activités estivales de la bibliothèque municipale du Cheylas

Jeudi 18 juillet

Après-midi jeux de société en famille

La bibliothèque met à disposition sa collection de jeux de société le temps d'un après-midi estival.

Venez en famille ou entre amis déc<mark>ouvrir ou redécouvrir d</mark>es jeux parmi une large sélection, pour tous les âges!



De 13h30 à 16h30

À partir de 6 ans - Gratuit, entrée libre à la bibliothèque

Les mardi 23 et jeudi 25 juillet



Animation jeu : Venez explorer les livres de votre bibliothèque!

la bibliothèque vous propose des sessions ludiques coopératives autour du jeu Nouvelles contrées, qui vous permet de partir en exploration dans n'importe quel roman!

Parviendrez vous à faire preuve de réflexion et d'imagination pour mener à bien l'expédition de votre livre avant la fin de l'heure ?

De 13h30 à 17h30

À partir de 9 ans. Gratuit, inscription en groupe de 2 à 6 personnes sur un créneau d'une heure (8 sessions).

Services périscolaires et Centre de loisirs

Un nouveau portail pour faciliter les démarches des familles

Depuis le 17 juin 2024, un nouveau portail familles a été mis en ligne pour faciliter la gestion quotidienne des inscriptions et réservations aux services périscolaires pour la rentrée 2024.

Avec ce portail, toutes les démarches concernant les services périscolaires (restaurant scolaire collectif et à domicile, accueil périscolaire) sont dématérialisées. Finis les dossiers papiers! Tout se passe en ligne, de l'inscription aux services jusqu'au règlement.

Si vous possédez déjà un compte sur l'ancien portail familles pour les services périscolaires, il a été récupéré et un mail vous a été adressé pour créer un nouveau mot de passe puis mettre à jour vos informations (vérifiez votre dossier spam!). Sinon, une procédure d'inscription simple vous permet de créer un compte famille sur le nouveau portail.

À noter que ce compte est commun aux services périscolaires et au Centre de loisirs. Il n'est donc plus nécessaire de remplir deux dossiers différents. Tous les documents et informations nécessaires à l'inscription sont indiqués sur le portail et doivent être transmis par son intermédiaire.

Services proposés par le nouveau portail :

- Accès au portail à partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone, avec un identifiant pour chaque parent.
- Dossier d'inscription administrative aux services périscolaires (restauration collective et à domicile, accueil périscolaire) et/ou au Centre de loisirs.
- Réservation de places dans les services périscolaires pour l'année 2024/2025 grâce à un planning unique pour tous les enfants de la famille.

<u>Attention</u>: pour le Centre de loisirs, les inscriptions pour les diverses activités (ateliers, vacances scolaires, accueil jeunes) continuent de se faire par mail.

- Paiement en ligne et suivi de vos factures.
- Mise à jour instantanée de vos informations, échanges de messages et

- de documents avec les services et suivi du traitement de vos demandes.
- Actualités sur le fonctionnement des services et les propositions du Centre de loisirs.

Un guide d'utilisation est disponible sur le portail pour vous accompagner dans la découverte de ce nouvel outil. De plus, des permanences sur rendez-vous au 07 57 02 06 03 sont mises en place tous les mardis, de 14h00 à 18h30, pour vous assister en cas de difficultés.

Rendez-vous dès à présent sur le portail à l'adresse https://lecheylas.portail-familles.app pour débuter vos démarches!

Il est conseillé de ne pas attendre le dernier moment pour compléter le dossier d'inscription, sous peine de ne pas pouvoir inscrire vos enfants dès le début de l'année scolaire.

En bref

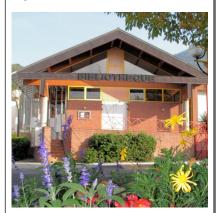
- L'ancien portail reste actif pour les réservations de juillet 2024 et le suivi de vos factures jusqu'à cette date
- Depuis le 17 juin 2024 : création / mise à jour des dossiers famille pour l'année 2024/2025 sur le nouveau portail exclusivement, pour les services périscolaires et le Centre de loisirs
- Ouverture des réservations périscolaires sur le portail pour la rentrée de septembre 2024 une fois le dossier validé (pour le Centre de loisirs, réservations par mail comme auparavant)
- Fin d'année 2024 : désactivation de l'ancien portail une fois toutes les factures 2023/2024 réglées. Pensez à récupérer vos factures PDF en cas de besoin avant cette date.

Horaires d'été de la bibliothèque

En juillet :

- Mercredi de 9h30 à 12h
 et de 14h à 16h
- Vendredi de 9h30 à 12h
 et de 14h à 17h

La bibliothèque sera fermée durant tout le mois d'août. Elle rouvrira le mercredi 4 septembre.



LE CHEYLAS COLLECTE UNE FOIS PAR SEMAINE DE VOS ORDURES MÉNAGÈRES





VENDREDI MATIN

SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE SAUF HAMEAU **LE TROUILLET**

MARDI MATIN
UNIQUEMENT AU HAMEAU LE TROUILLET





Travaux à Crêts en Belledonne

Les travaux de réalisation d'une plateforme pour accueillir le bassin de mise en charge se poursuivent à proximité de la zone des jets d'eau. Une déviation du cheminement piétons est en place.

Les travaux de jonction entre le bassin du Flumet et le bassin de mise en charge ont débuté mijuin pour 1 mois environ. Le cheminement autour du bassin du Flumet pourra être ponctuellement interrompu par le passage d'engins.

La pose de la conduite sous la RD 525 se termine sur sa partie amont avec la réfection des enrobés en juillet. Dans le centre de Crêts en Belledonne, les travaux de pose de la conduite impactent le début de la route de Grenoble jusque début juillet. Les travaux rue Champ Sappey se dérouleront en période de vacances scolaires estivales.

La RD 78 entre la bifurcation depuis la RD 525 et le hameau de Rossand sera coupée sur la période de vacances scolaires estivales.

Travaux sur Le Cheylas

Les travaux de mise en place de la zone de dissipation, en bordure des digues de l'Isère, ont repris mi-juin pour un mois environ. Le passage des piétons et des vélos est maintenu.

Dans le centre du Cheylas, **les travaux de pose de la conduite** remontent progressivement en direction du pont de l'Arthaudière jusque début juillet.

Enfin, les travaux en pied du tronçon en forte pente au-dessus du Cheylas Bourg se terminent début juillet. Les travaux dans la forte pente seront ensuite réalisés lors des vacances scolaires estivales (travaux en héliportage ponctuellement).

Nouvelle activité sur la commune

Mme Rachel Martinon vous accueille dans son centre de bien-être, installé au sein du Site SLS Actiparc, allée Chartreuse.

Principaux soins proposés:

• Parenthèse mieux-être : réflexologie plantaire, Reiki, modelage du dos, techniques variées de relaxation.

Parenthèse beauté : soins des ongles, mains et pieds

Contact: 06 14 26 81 84 – rachelemartinon.com





Pôle d'échanges multimodal de Goncelin – Participez à la concertation!

Le Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG), autorité organisatrice des mobilités, programme la création d'un pôle d'échanges multimodal (PEM) autour de la gare de Goncelin.

Ce projet a pour principal objectif d'offrir aux habitants et aux usagers des communes alentours de nouvelles perspectives de déplacements, ainsi que la possibilité de choisir des alternatives performantes à la voiture individuelle pour les déplacements du quotidien.

Afin d'agir en cohérence avec les besoins actuels et futurs des usagers de la gare, une concertation publique autour du projet de PEM en gare de Goncelin est organisée jusqu'au 21

juillet 2024. Les cahiers de concertation et registres d'expression sont disponibles :

- dans les mairies de Goncelin, Le Touvet,
 Tencin, Le Cheylas et Crêts-en-Belledonne
- à l'accueil du SMMAG (1 place Malraux à Grenoble) et de la Communauté de Communes Le Grésivaudan (390 rue Henri Fabre à Crolles),
- sur le site du SMMAG: https://smmag.fr/plateformeparticipative/les-concertations

Une réunion publique est également organisée à Goncelin le 2 juillet 2024 dans la salle de conseil de la mairie de Goncelin.

Civisme et respect de l'espace public

Il est rappelé que, conformément aux arrêtés du maire POL2020/27 et POL2020/31, sont interdits sur l'ensemble des espaces publics de la commune du Cheylas (parcs, city stades, jardins, espaces verts ouverts au public, complexe sportif et lieux publics accessibles):

- l'utilisation de barbecues et l'allumage de tous types de feux
- la consommation de boissons alcoolisées, de 19h à 7h.

Sur demande, des dérogations peuvent être accordées par le maire dans le cadre de festivités ou de manifestations.



À PROXIMITÉ D'UNE INSTALLATION HYDROÉLECTRIQUE : CALME APPARENT. RISQUE PRÉSENT.

Seps « On prenait le soleil sur la rive,





Quelle que soit votre activité à proximité d'une installation hydroélectrique, il faut rester vigilant! Le niveau et la vitesse de l'eau peuvent augmenter brusquement.

Ne vous faites pas surprendre, respectez bien la signalisation!



Danse et musique

L'association Danse et musique vous donne rendez-vous au forum des associations le samedi 7 septembre de 9h à 12h30, à la salle des fêtes du Cheylas.

Cours de danse à la salle des fêtes du CHEYLAS

Le lundi, cours avec Laura et Nadine

- 17h00 : **street jazz enfants** de 5 à 8 ans
- 17h50: street jazz enfants de 9 à 13 ans
- 19h00 : street jazz ados/adultes
- 20h00 : new line dance

Les horaires des cours peuvent évoluer selon les inscriptions, merci de votre compréhension.

Le jeudi, cours de danses en couple avec Lionel : rock, danses de salon, danses latines_

19h00 : débutants

20h00 : intermédiaires

21h00 : avancés

Atelier chant pour les enfants de 5 à 10 ans,

Nouveau

le mercredi à 17h00 et 18h00 avec Alena. à la maison communale – 68 rue de l'Église

Un vrai apprentissage vocal dans une ambiance bienveillante et ludique

Tarifs

- 1h: Le Cheylas 120€/an Extérieur 140€/an
- 2h : Le Cheylas 180€/an Extérieur 210€/an
- 3h : Le Cheylas 240€/an Extérieur 280€/an

Paiement possible en trois chèques pour encaissement en octobre, novembre et décembre.

Les inscriptions se feront au forum des associations ou aux premiers cours d'essai, mais obligatoirement en ligne sur notre site internet : www.cheylas-danse.fr



Programme de juillet

LE PETIT PIAF	Mar. 2 juillet - 22h	SAINT-ISMIER
LES 3 MOUSQUETAIRES : d'Artagan	Jeu. 4 juillet - 22h	BIVIERS
LES TÊTES GIVRÉES	Ven. 5 juillet - 22h	CRÊTS-EN-BELLEDONNE
LES GARDIENNES DE LA PLANÈTE	Sam. 6 juillet - 22h	LE VERSOUD
EN CORPS	Dim. 7 juillet - 22h	PLATEAU-DES-PETITES-ROCHES
LES TÊTES GIVRÉES	Mer. 10 juillet - 22h	FROGES
LES 3 MOUSQUETAIRES : d'Artagan	Jeu. 11 juillet - 22h	SAINT-MARTIN-D'URIAGE
SUPER MARIO BROS	Sam. 13 juillet - 22h	SAINTE-MARIE-DU-MONT
YUKU ET LA FLEUR DE L'HIMALAYA	Mar. 16 juillet - 21h30	CHAMROUSSE
LES PETITES VICTOIRES	Ven. 19 juillet - 21h30	SAINT-VINCENT-DE-MERCUZE
EN CORPS	Sam. 20 juillet - 21h30	LE HAUT-BRÉDA
BELLE ET SÉBASTIEN : nouvelle génération	Ven. 26 juillet - 21h30	LUMBIN
LA FAMILLE ASADA	Sam. 27 juillet - 21h30	SAINTE-MARIE-D'ALLOIX
LA PETITE BANDE	Mar. 30 juillet - 21h30	CROLLES
LA GUERRE DES LULUS	Jeu. 1 ^{er} août - 21h30	ALLEVARD
SI ON CHANTAIT	Ven. 2 août - 21h30	SAINT-AGNÈS

RASSEMBLEZ TOUS VOS EMBALLAGES ET TOUS VOS PAPIERS!



UN DOUTE, UNE QUESTION SUR LE TRI ?

04 76 97 19 52 www.sibrecsa.fr

Triez avec application!

Est-ce que ce pot de yaourt va dans le bac jaune ? Ce sachet de sucre ? Cherchez le nom de votre déchet dans le moteur de recherche de l'application **Guide du tri** pour avoir la réponse!

Compte-rendu du conseil municipal du mardi 28 mai 2024

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Roger COHARD, Maire.

<u>Étaient présents</u> :

Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON, Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Stéphanie MENGOLLI, Karim DALIBEY, Amina GHAFIR, Véronique DUMINI, Jerôme LOOSDREGT, Audrey BUISSON, Florence FAIS, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Martine PUGLISI, Michel SALVI, Anne LAURENT, Sébastien PLISSON.

Mme Audrey MARRON a donné pouvoir.

M. Thierry GALIFOT est excusé.

1. Présentation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées relatif à l'évaluation du transfert à la Communauté de Communes Le Grésivaudan de l'Office du Tourisme de Saint-Martin-d'Uriage

Le rapport relatif à l'évaluation du transfert à la communauté de communes Le Grésivaudan de l'office du tourisme de Saint-Martin-d'Uriage élaboré et approuvé par la CLECT le 10 avril 2024, doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 43 communes membres de la communauté de communes. Il sera adopté si la majorité qualifiée des communes émet un avis favorable.

Ainsi, il est présenté au conseil municipal les éléments du rapport afin de se prononcer sur l'évaluation du transfert.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

APPROUVE le rapport relatif à l'évaluation du transfert à la communauté de communes Le Grésivaudan de l'office du tourisme de Saint-Martin-d'Uriage ci-annexé.

NOTIFIE cette décision à la communauté de communes Le Grésivaudan

Adoptée à l'unanimité.

2. Demande de subvention "requalification de la cour d'école Belledonne et de son parvis"

L'opération de requalification de la cour du groupe scolaire Belledonne et de son parvis s'inscrit dans la poursuite de ce programme pluriannuel d'investissement relatif à l'amélioration des performances énergétique.

Le Maire sollicite le Département pour une subvention au titre de la dotation territoriale pour un montant de 44 500,00€.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

ADOPTE le plan prévisionnel de financement, **SOLLICITE** auprès du département la subvention au titre de la dotation territoriale,

AUTORISE le maire à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

3. Délibération fixant la liste des moyens de paiements admis pour le règlement par les usagers des sommes dues à la Mairie du CHEYLAS

Il est rappelé au conseil municipal que la loi de finances rectificative pour 2017 a décidé la généralisation d'une offre de paiement en ligne que les entités publiques doivent mettre à la disposition de leurs usagers.

Ainsi, il est exposé au conseil municipal l'ensemble des modes de paiement admis pour régler les créances publiques dues à la commune du Cheylas,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

APPROUVE la liste de modes de paiement susexposée

Adoptée à l'unanimité

4. Actualisation du tableau des emplois

Au regard des demandes de mobilités et des recrutement il est nécessaire de modifier le tableau des emplois

APPROUVE l'opération de création de poste telle que présentée dans le tableau ci-dessus,

OUVRE les emplois aux contractuels en cas de recrutement infructueux conformément à l'article L332-8 2°.

PRÉCISE que les crédits afférents sont inscrits au chapitre 012 du budget principal.

Adoptée à l'unanimité.

5. Modification du règlement de fonctionnement du service restaurant scolaire à domicile

Considérant la volonté de la commune de proposer un service de paiement en ligne, accessible aux usagers, il est nécessaire de modifier le règlement de fonctionnement, intégrant ces nouvelles dispositions.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

ADOPTE le règlement de fonctionnement du service restaurant scolaire à domicile, présenté en annexe.

Adoptée à l'unanimité.

6. Evolution des grilles tarifaires du service restaurant scolaire à domicile

Considérant la suppression des différentes régies et la réorganisation des modalités de facturation notamment la dissociation entre le tarif du temps de garde et celui de la prestation repas, il est nécessaire de faire évoluer les grilles tarifaires

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

ADOPTE l'évolution des grilles tarifaires du service restaurant scolaire à domicile.

Adoptée à l'unanimité.

7. Modification du règlement de fonctionnement des services périscolaires

Considérant la volonté de la commune de proposer un service de paiement en ligne, accessible aux usagers, il est nécessaire de modifier le règlement de fonctionnement, intégrant ces nouvelles dispositions.

ADOPTE le règlement de fonctionnement des services périscolaires, présenté en annexe.

Adoptée à l'unanimité.

8. Evolution des grilles tarifaires des services périscolaires

Considérant la suppression des différentes régies et la réorganisation des modalités de facturation notamment la dissociation entre le tarif du temps de garde et celui de la prestation repas, il est nécessaire de faire évoluer les grilles tarifaires.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

ADOPTE l'évolution des grilles tarifaires des services périscolaires.

Adoptée à l'unanimité.

Modification du règlement de fonctionnement de l'accueil de loisirs

Considérant la volonté de la commune de proposer un service de paiement en ligne, accessible aux usagers, il est nécessaire de modifier le règlement de fonctionnement, intégrant ces nouvelles dispositions.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

ADOPTE le règlement de fonctionnement de l'accueil de loisirs.

Adoptée à l'unanimité.